



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **24.608 - Pour la reconnaissance du personnel de santé**

### **Intervention de Amina Chouiter Djebaili au nom du groupe socialiste**

Madame la Présidente,  
Mesdames et messieurs ,

Aujourd'hui encore nous parlons «santé» et quand on parle «santé» on parle «frais, finance, gestion», puis «soins, patient, personnel de santé, justice sociale, harcèlement, acharnement, droit des travailleuses et travailleurs, qualité, compétences, convention collective...» et j'en passe.

Tout cela pour dire que la santé est complexe, mais reste et restera d'abord représentée par les soignés et les soignants, ces deux corporations étroitement liées ne pourront évoluer l'une sans l'autre !

Ce rapport de commission qui nous est soumis pour approbation propose une réponse à une pétition déposée en novembre 2023, et transmise à nos autorités en janvier 2024, « Pour la reconnaissance du personnel de santé »

Elle porte différentes revendications toutes légitimes :

- L'augmentation salariale pour compenser le renchérissement,
- des aménagements de fin de carrière, dont la mise en œuvre d'une rente pont AVS... On en discute depuis 2014 !
- le passage des infirmiers·ères en classe 8,
- la revalorisation salariale de toutes les fonctions de la famille soins : infirmier·ère, TRM, ASSC, IDDO, physio, spécialistes, etc.

L'étude en commission de cette pétition a permis de faire la lumière sur différents points :

Premièrement, l'État est intervenu dans la fixation des salaires au vu du contexte inflationniste afin de permettre aux institutions signataires de la CCT 21 de s'aligner par le biais d'un crédit voté au Grand Conseil en 2023. Cette indexation était tout d'abord différenciée mais rééquilibrée dès 2024.

À la lecture de ce rapport, on note avec une certaine amertume que la revalorisation salariale du personnel de soins en général n'est pas d'actualité et que la relocation du métier infirmier·ère à la classe 8, pourtant validé par la commission paritaire de la CCT21 déjà en 2019 (en partie) puis en 2021 (en totalité), est refusée par la commission faïtière bloquant ainsi tous les travaux visant à valoriser le travail abattu quotidiennement par le personnel de soin.

La commission santé par le biais de ses parlementaires nous propose un postulat qui enjoint le Conseil d'État à nous présenter un rapport établissant un bilan quant à sa position occupée aujourd'hui vis-à-vis de la Convention collective de travail (CCT) Santé 21 et à évaluer les besoins et les conséquences d'un retour de l'État dans la gestion de cette même CCT sur un plan décisionnel.

Nous saluons ce postulat bien que nous souhaiterions que les demandes des pétitionnaires reflétant les besoins du personnel de santé dans son ensemble soient entendues et répondues le plus rapidement possible.

Nous remercions la commission «Santé» ainsi que l'ensemble de ses commissaires pour le travail réalisé et qui nous a permis, à nous parlementaires, de revoir notre copie.

Nous parlementaires notons un malaise persistant entretenu et nourri par des réflexions et des évolutions du système de santé que certains ont de la peine à accepter.

Le ping pong quant aux responsabilités de la Confédération et des Cantons ne peut plus durer, un système cantonal de santé est certes subsidiaire au droit fédéral à certains égards, mais certains axes doivent être cantonaux tels que :

- L'accès aux soins défini par le soin technique et humaniste en reprenant des termes très connus des soignants : «Différencier ce qui est évaluable de ce qui est mesurable» !
- La promotion et prévention de la santé, peu portée par le système fédéral, mais au combien porteuse de bénéfices au sein de la société.
- L'organisation des soins autour du patient à domicile, des soins de longue durée, des soins de fin de vie... Ce qui est déjà lancé dans notre canton.

Nous sommes convaincus que notre système de santé doit être élaboré, réfléchi et amélioré selon nos besoins cantonaux du moment ; qu'il doit être prêt à des évolutions futures répondant au besoin croissant de la société.

Il ne s'agit pas seulement de contrôler les coûts de la santé mais aussi de se reposer la question de nos priorités que nous, citoyens, voulons porter.

Bien sûr le cadre fédéral est là, mais il faut admettre que la constitution aborde la santé autrement.

L'évolution historique de notre système de santé avec des changements majeurs retenus dans les années 2016/2017 ont poussé, après une période d'assainissement financier, l'État-canton à s'éloigner quelque peu de la gestion financière et ce après la création des Établissements Autonomes de Droits Publics.

Nous estimons que notre rôle de parlementaires est de veiller à ce que les décisions prises ne préteritent pas la justice sociale, le droit des travailleurs et travailleuses au long terme et le droit au soins de qualité pour tous.

Il est primordial par ailleurs de maintenir un système public fort même s'il n'est pas étatique et nous souhaitons une réflexion sur le rôle final de l'état comme garant du renforcement des institutions cantonales même si une certaine autonomie leur est donnée.

Vous l'avez compris, nous accepterons le rapport de commission ainsi que le postulat y attendant, mais nous souhaitons que la revalorisation du personnel de soins soit rapidement appliquée et qu'une réflexion soit lancée concernant le rôle de l'État garant du renforcement des institutions publics sans en oublier les chevilles ouvrières.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,  
**Amina Chouiter Djebaili**